

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 janvier 2016

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3318)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL575

présenté par
M. Belot, rapporteur

ARTICLE 18

A l'alinéa 2, substituer au mot :

« personnelles »,

les mots :

« à caractère personnel »

EXPOSÉ SOMMAIRE

réductionnel